

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro CM_230328_02

L'an deux mille-vingt trois, le vingt huit mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	27
vote	
pour	26
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadiha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Thibault DETRY à David BOSC, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE à Magali STADLER.

Absentes :

Joana SINEGRE, Marie Pierre CAUMES.

Monique GALEOTE ne prend pas part au vote

OBJET :	Attribution des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo 2023
----------------	--

VU la délibération n°MLCM_200721_05 du Conseil municipal du 21 juillet 2020, relative à l'approbation du principe de mise en place du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique « Love Vélo »,

CONSIDÉRANT les demandes reçues depuis la dernière séance du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT, après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, la répartition des subventions présentée à l'article 1,

Où l'exposé de Edith POMAREDE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les attributions des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo suivantes :

Prénom	NOM	Prime vélo	Prime matériel
Christine	BOSCH	100.00 euros	-
François	BOSCH	100,00 euros	-
Fatiha	EL HAMDJ	100.00 euros	-
Monique	GALEOTE	100.00 euros	-
Christophe	GALEOTE	100.00 euros	-
Sylvie	GIRAULT	100.00 euros	-
Didier	GREGOIRE	100.00 euros	-
Emmanuel	LE BRUN	100,00 euros	-
Fabrice	NOTERMAN	100.00 euros	-
Cécile	ROMEY	100.00 euros	-

Robin	ROMEU	100.00 euros	-
Jacqvy	SANTATO	100,00 euros	-
Jacques	BRIFFAUT	100.00 euros	-
Ava	CORBIN	100.00 euros	-
Stéphanie	CORBIN	100,00 euros	-
Sandrine	DEVIGNE	100.00 euros	-
Jean-Francois	EMILE	100.00 euros	-
Elise	EMILE	100,00 euros	-
Ophélie	GELY	100.00 euros	-
Huao	HAMANN	100.00 euros	-
Frédéric	MARQUIS	100,00 euros	-
Eric	SUZANNE	100.00 euros	-
Joël	TORAL	100.00 euros	-
Patrick	PASCAL	100,00 euros	-
Steven	GUERMEUR	100.00 euros	-
TOTAL		2 500,00 euros	0 euros

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette dépense est inscrite sur le budget principal, chapitre 204, article 2042,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

Signé électroniquement par:
Gaëlle LEVEQUE

